



Approche Tissulaire Niveau I

Animé par Alain ANDRIEUX – Ostéopathe D.O.

Dates : 20 – 21 – 22 octobre 2017

Horaires de la formation :

20 octobre 2017 de 14 heures à 18 heures

21 octobre 2017 de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures

22 octobre 2017 de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures

PROGRAMME

Préambule

- Concept tissulaire de l'unité corporelle. Tout le monde en parle (ou presque) mais...
- Illustration vidéo.
- Mobilité
- Restriction
- Facteur de cohésion - Unité de la matière vivante – os – membrane - liquide.
- Que cherchons-nous ?
- Pour quel changement ?

Objectifs

- Donner les moyens de lire les informations tissulaires pour poser un diagnostic ostéopathique* tissulaire.
- S'ouvrir au traitement ostéopathique *(respecter la réalité tissulaire)

Notion de lecture du corps

- Visuelle, palpatoire
- Volumes et formes
- Surface – profondeur - dynamique
- Les paramètres de l'écoute : vitesse, direction, niveau de profondeur
- Lecture du cerveau gauche
- Lecture du cerveau droit

Pratique sur les différents niveaux

L'écoute palpatoire est proposée à partir du bassin comme zone de référence.

Les informations sont sollicitées, enregistrées, interprétées en fonction de différents paramètres.

Elle est vérifiée, confirmée ou infirmée à partir de différents niveaux d'écoute successifs :

- A partir du bassin comme référence
- Thorax
- Ceinture scapulaire
- Membres supérieurs et inférieurs
- Crâne
- Identification de la zone de restriction. Et précision des éléments convergents.



Le traitement :

Totalement dépendant de l'information tissulaire

- Bassin
- Sacro-iliaques et leurs "partenaires" ligamento-musculaires
- Sacrum, iliaques et associés
- Colonne vertébrale
- Lombaires
- dorsales côtes

- Région thoracique
- Côtes sternum
- Crâne et cervicales

Conclusion : pour une approche dans laquelle le praticien se doit d'être un exécutant aussi fidèle que possible des indications tissulaires.

Pré-requis :

- attestation d'autorisation d'exercice permettant d'exercer l'ostéopathie dans le respect des dispositions du décret n° 2007-435 du 25 mars 2007
- d'être en possession d'un numéro ADELI autorisant l'exercice de l'ostéopathie
- Titulaire d'un doctorat en médecine et d'un diplôme d'ostéopathie délivré par une école ou un institut agréé.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Les cours auront lieu au 14 rue d'Arras 92000 Nanterre
- La salle est une salle de cours du Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie, établissement d'enseignement supérieur de l'ostéopathie enregistrée au Répertoire National de Certification Professionnelle de niveau I et auprès du rectorat de l'Académie de Versailles, possédant 1 table d'examen pour 2 stagiaires.
- Les cours théoriques seront soutenus par un vidéoprojecteur.
- Une documentation numérisée sera à disposition des stagiaires.
- La pratique sera encadrée par des ostéopathes diplômés ayant plus de 5 années d'expérience.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Liste d'émargement sera signée par demi-journées par les stagiaires et les enseignants.
- Evaluation des connaissances acquises par QCM en fin de stage.
- Evaluation des gestes professionnels seront validées tout au long de la formation par les enseignants
- Un questionnaire qualité de la formation sera envoyé par mail et rempli par le stagiaire directement sur Google drive qui sera garant de la confidentialité.

* Conforme à l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie (JORF n° 0289 du 14 décembre 2014) dans son article 4 – Chapitre II Déroulement de la formation et son annexe I.